

Cahier des charges et Bulletin d'inscription Rencontres d'écrivains 2022

La rencontre avec un écrivain est un moment privilégié qu'il convient de préparer et d'organiser en respectant un cahier des charges pour que cette rencontre représente un véritable dialogue entre celui qui écrit et les jeunes lecteurs.

Organisation de la rencontre

L'écrivain se rend dans une classe pour y mener un dialogue avec les élèves à propos de ses ouvrages, de ses sources, de la littérature et de l'art d'écrire ; un illustrateur se déplace dans une classe pour y parler de son travail et en particulier du lien qui s'établit entre l'image et le texte.

Les gestes barrières et le protocole sanitaire établi par le ministère seront appliqués lors de ces rencontres : toutes les informations nécessaires seront communiquées aussi rapidement que possible, en fonction de l'évolution de la situation d'ici le mois de janvier 2022.

Le dispositif

L'académie, en partenariat avec la DRAC Grand Est et avec le soutien du GIP-Acmisa*, organise des *Rencontres d'écrivains* qui complètent l'opération académique du concours de lecture-écriture *le Printemps de l'écriture 2022* dont le thème est « *Feuille(s)* ».

Les Rencontres d'écrivains 2022 auront lieu **du 24 au 28 janvier 2022**.

Les inscriptions se dérouleront du 30 septembre au 15 octobre 2021 par courriel uniquement adressé à ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr, copie à gwenaelle.hebert@ac-strasbourg.fr (**un bulletin par rencontre**). Chaque auteur peut effectuer **au maximum** deux rencontres pour deux classes sur une demi-journée.

La rencontre est ouverte aux établissements des premier et second degrés. Elle peut se dérouler également dans le cadre des cours de langues vivantes. La rencontre, d'une **durée d'1h30 maximum**, concerne nécessairement une classe ou un groupe constitué.

Afin de permettre des échanges personnalisés et de qualité, les regroupements de classes ne sont pas autorisés, sauf exception dans le cas de regroupement de deux demi-groupes.

Sont invités (sous réserve de modifications) :

Eliette Abecassis, Marie-Anne Abesdris, François Bégaudeau, Cécile Biehler, Juliette Boulard, Anne-Lise Boutin, Sylvie De Mathuisieulx, Marie Dorléans, Valentine Goby, Carole Martinez, Alan Mets, Gilles Paris, Xavier-Laurent Petit, Chantal Robillard, David Sala, Thierry Simon, Sébastien Spitzer, Clémence Weill.

* Les membres actuels du GIP-Acmisa sont l'académie de Strasbourg, la DRAC Grand Est, la Ville de Colmar, la Ville de Strasbourg, la Ville de Mulhouse, l'Eurométropole de Strasbourg et le Crédit Mutuel Enseignant.
Les partenaires (non membres) sont la Communauté Européenne d'Alsace et la Région Grand Est.

Préparation des rencontres

La rencontre se fonde sur **la lecture**. Il est intéressant de faire découvrir aux lecteurs une partie de l'œuvre de l'écrivain et/ou illustrateur, en ne se limitant pas à un seul ouvrage.

Le dossier concernant l'artiste (biographie, bibliographie) permet de préparer un programme de lectures - en fonction de la classe - soit de quelques ouvrages, soit d'ouvrages choisis en commun accord avec lui autour d'une thématique ou d'une question littéraire. Pour le premier degré, il est également envisageable de choisir la lecture d'extraits, de fragments qui seront à la portée des jeunes lecteurs. Nous vous invitons également à consulter le document d'accompagnement des Rencontres d'écrivains sur le site académique ([Page site DAAC Rencontres d'écrivains](#)).

Le contact avec l'écrivain (courrier ou courriel fournis lors de la confirmation d'attribution) permet d'envisager les points qui seront abordés lors de la rencontre. Ces échanges sont primordiaux en amont afin que l'auteur prenne connaissance de la démarche de l'enseignant. Celui-ci informe l'artiste du choix des ouvrages auxquels il travaille avec ses élèves, ainsi que les démarches adoptées. Cette présentation de projet doit être exposée à l'artiste avant les vacances de Noël.

A l'occasion d'une rencontre, **il est essentiel de faire lire les élèves et de se procurer un certain nombre d'ouvrages de l'auteur.**

Modalités

La rencontre peut avoir lieu dans une salle de classe. Dans les collèges et les lycées, le CDI est aussi un lieu privilégié car les professeurs documentalistes sont souvent de précieux relais pour la mise en place de ce moment d'échanges. Les bibliothèques ou médiathèques sont encore des choix judicieux pour une rencontre, notamment dans le premier degré.

Chaque structure scolaire est contactée afin d'organiser la journée de l'écrivain : déplacement, horaires d'intervention, déjeuner, etc. Il est indispensable que les structures scolaires participent à l'organisation de la journée afin que cette rencontre soit un moment de convivialité.

En fonction du planning établi, il pourra être demandé aux structures scolaires de recevoir à leurs frais le ou les artiste(s) au restaurant scolaire.

Les écrivains venant de l'extérieur sont logés à Strasbourg et se déplacent grâce aux transports en commun : bus, tram, train, sauf mention expresse. C'est pourquoi les rencontres débuteront **à partir de 9h et se termineront au plus tard à 17h**. Il convient de faciliter leurs déplacements que ce soit d'un établissement à l'autre ou d'une ville à l'autre et de prévoir un lieu de restauration si besoin. L'emploi du temps sera déterminé en accord avec l'artiste. Il sera ferme et définitif sauf mention expresse de la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC). **Toute intervention non prévue dans ce cadre ne pourra être co-financée par le GIP-Acmisa.**

A l'issue des rencontres, les professeurs complèteront **obligatoirement** le questionnaire-bilan mis en ligne accompagné éventuellement de comptes rendus ou travaux d'élèves, photographies etc. (avec autorisation de diffusion pour chaque élève)

IMPORTANT : si vous désirez déposer plusieurs projets, vous devez remplir ce formulaire plusieurs fois.

Nom de l'établissement :

.....

école collège lycée LP REP REP+ public privé 67 68

souhaite participer aux Rencontres d'écrivains 2022 organisées par le GIP-Acmisa selon les modalités définies par convention entre le Rectorat et la Maison des écrivains et s'engage à suivre le cahier des charges des rencontres ci-dessus dès notification de l'inscription par la Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC).

Coordonnées de la structure scolaire	
Adresse :	
Courriel académique :	
Téléphone :	

Coordinateur de la rencontre	
Nom et prénom du professeur :	
Matière enseignée : (pour le second degré)	
Courriel académique du professeur :	
Téléphone du professeur : (obligatoire)	
Si la rencontre implique un professeur-documentaliste, indiquez son nom, son prénom et son adresse courriel ci-dessous :	

Jour et créneau souhaité pour la (les) rencontre(s) * <i>(Il est conseillé de proposer plusieurs créneaux. Dans ce cas-là, vous pouvez numéroter les créneaux choisis par ordre de préférence.)</i>		
*(sous réserve d'acceptation de l'artiste)		
	Matin (à partir de 9h)	Après-midi (à partir de 14h)
Lundi 24 janvier 2022	Créneau 1	Créneau 1
	Créneau 2	Créneau 2
Mardi 25 janvier 2022	Créneau 1	Créneau 1
	Créneau 2	Créneau 2
Mercredi 26 janvier 2022	Créneau 1	Créneau 1
	Créneau 2	Créneau 2
Jeudi 27 janvier 2022	Créneau 1	Créneau 1
	Créneau 2	Créneau 2
Vendredi 28 janvier 2022	Créneau 1	Créneau 1
	Créneau 2	Créneau 2

Nom et prénom de l'artiste souhaité avec bref descriptif du projet envisagé avec lui/elle	
Si plusieurs projets ont été déposés, indiquez ici le rang de préférence :	Nom et prénom de l'artiste envisagé : Descriptif des actions envisagées : Classe concernée : Effectif concerné :

L'artiste sera rémunéré au tarif établi par la Maison des écrivains applicable au 1er janvier de l'année des interventions. A titre indicatif, il s'élève pour janvier 2021 à 270,13 € bruts* pour une demi-journée (soit 2 rencontres maximum avec 2 classes différentes) et à 447,76 € bruts* pour la journée (soit 3 rencontres maximum avec 3 classes différentes) en droits d'auteur. **A titre indicatif, la participation financière des établissements s'élevait en janvier 2021 à 138 euros par demi-journée et à 223 euros par journée, facturés par le GIP-Acmisa.** La somme restante ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par le GIP-Acmisa.

*tarif brut : les charges et cotisations seront retirées de ces montants

À, le2021

Le Chef d'établissement
Le Directeur d'école